

PARC ÉOLIEN DE LA VÈVE

COMMUNE DE CHÉRY (18)



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PIÈCE 3 : JUSTIFICATIFS DE MAÎTRISE FONCIÈRE



PARC ÉOLIEN
La Vève

JANVIER 2024

SOMMAIRE

A. PRÉAMBULE	4
B. LOCALISATION DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENTS	5
C. PARCELLES ET PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR LE PROJET	9
D. ATTESTATION DE MAÎTRISE FONCIÈRE SUR LES PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PROJET	11

A. PRÉAMBULE

Le présent document contenant les justificatifs de maîtrise foncière constitue une des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Vève qui comporte, dans son ensemble, les pièces suivantes :

- Pièce 1 : description du projet
- Pièce 2 : note non technique
- **Pièce 3 : justificatifs de maîtrise foncière**
- Pièce 4 : étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 5 : annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 6 : résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 7 : étude de dangers et son résumé non technique
- Pièce 8 : capacités techniques et financières
- Pièce 9 : autres pièces obligatoires ICPE
- Pièce 10 : plan de situation à l'échelle 1/25 000
- Pièce 11 : éléments graphiques, plans ou cartes
- Pièce 12 : plan d'ensemble à l'échelle 1/1 500
- Pièce 13 : autre dépôt de fichier

Cette pièce concerne l'article R.181-13-3° du code de l'environnement : « *Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit* ».

Ce projet est soutenu par la société WKN France spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Il est développé pour le compte de la société SAS Parc éolien de la Vève qui sera en charge de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

Le projet éolien de la Vève se situe sur la commune de Chéry dans le département du Cher en région Centre Val de Loire. Il a pour objet l'implantation d'éoliennes et d'aménagements annexes visant à produire de l'électricité à partir de l'énergie du vent. L'électricité produite est destinée à être injectée sur le réseau public de distribution.

Le contact de la personne chargée du dossier est détaillé ci-après :

LASPOUGEAS Thomas
WKN France
Immeuble Le Sanitat
10 rue Charles Brunellière
44000 NANTES
t.laspougeas@wkn-france.fr



Cette pièce a été réalisée par le bureau d'étude EnviroCité :

GLÉMIN Emmanuel
ENVIROCITÉ
29, avenue René Gasnier
49100 ANGERS
07 81 73 74 89
emmanuelglemin@envirocite.fr



B. LOCALISATION DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENTS

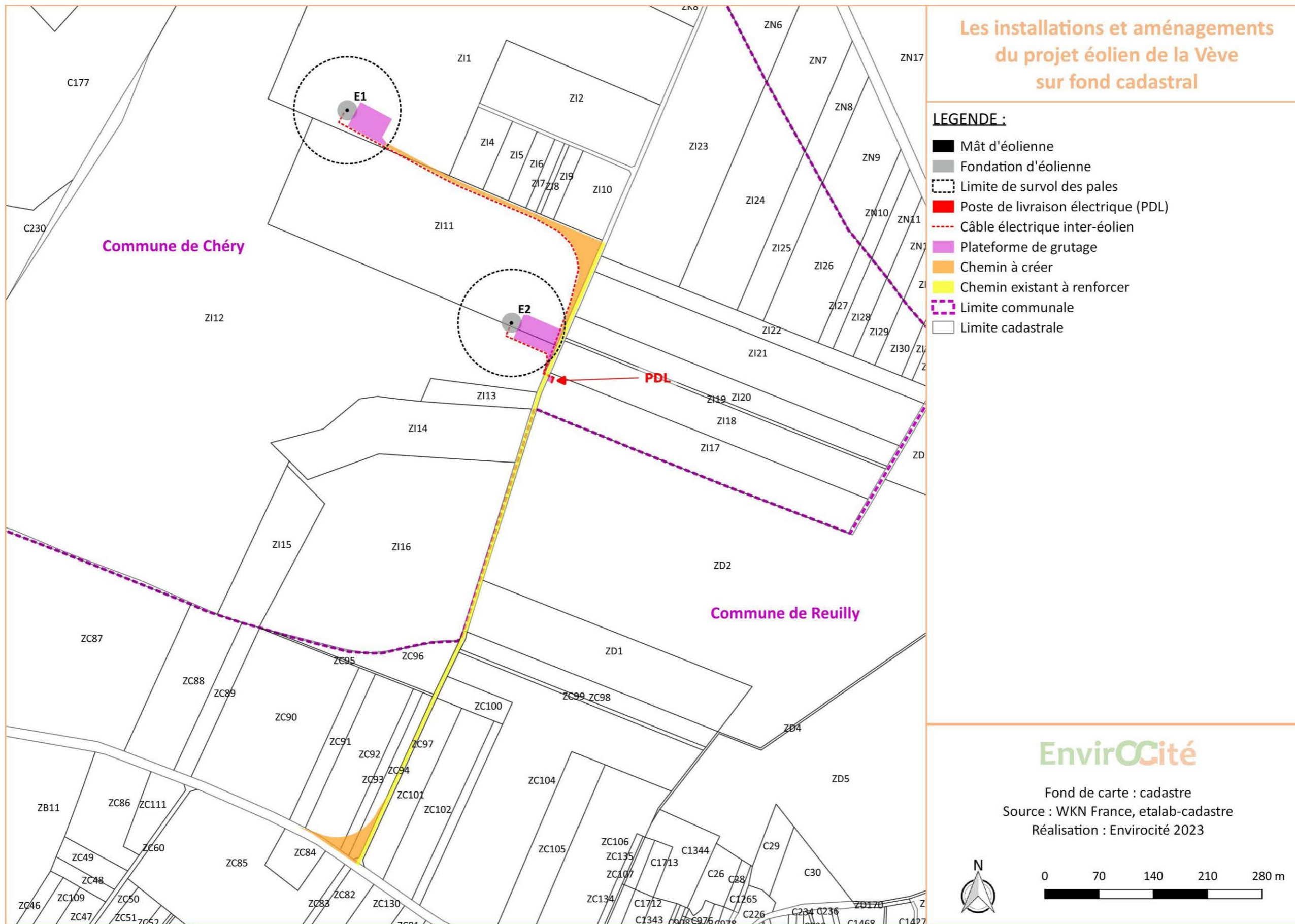
Le parc éolien de la Vève sera constitué de manière permanente des installations et aménagements suivants :

- Deux éoliennes sur fondation ;
- Deux plateformes de grutage au pied des éoliennes ;
- 661 m de réseau électrique inter-éolien ;
- Un poste de livraison électrique (PDL) ;
- Un réseau de chemin d'accès aux éoliennes et au poste de livraison.

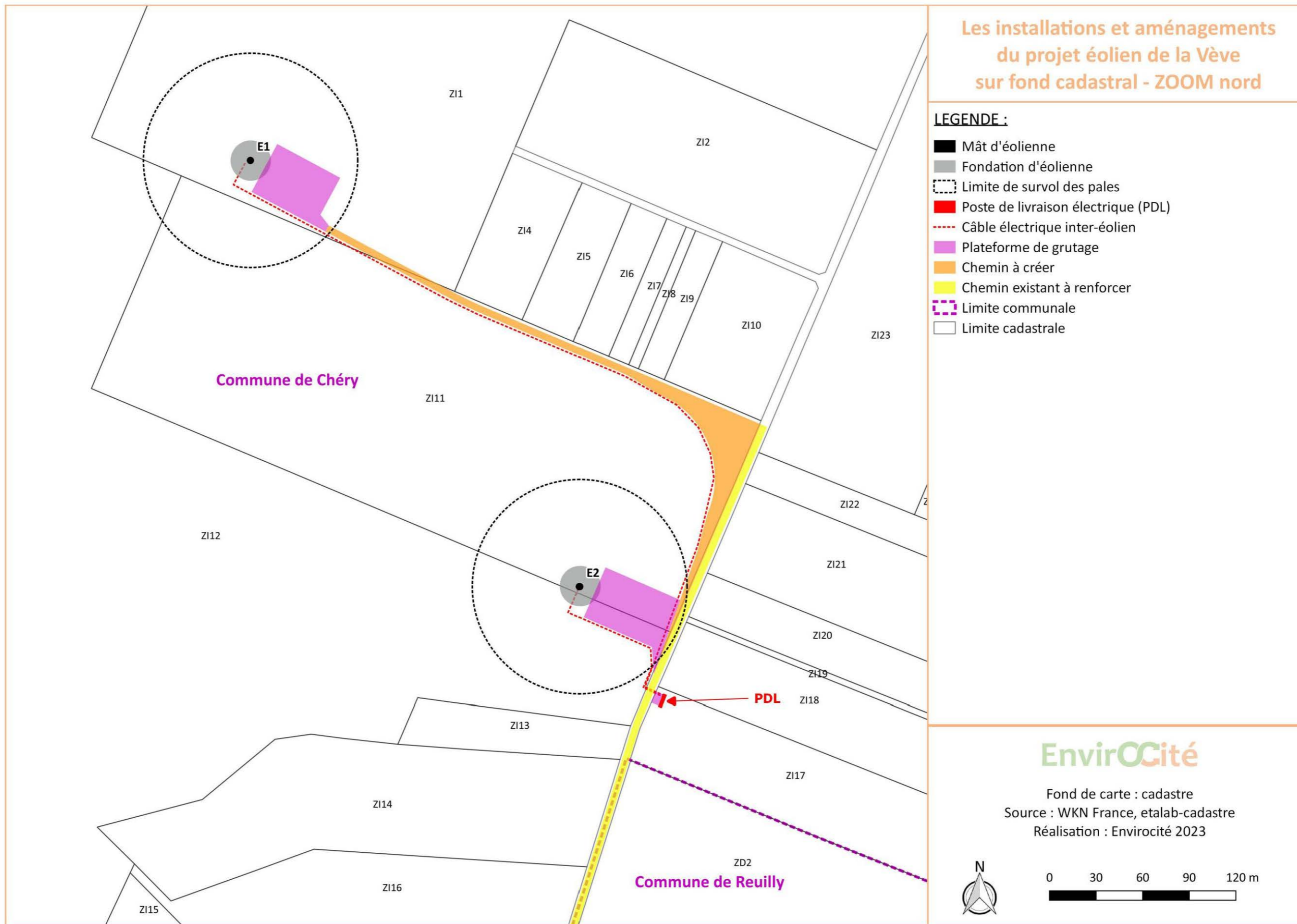
La localisation de ces installations et aménagements sur fond cadastral est présentée sur les cartes pages suivantes.



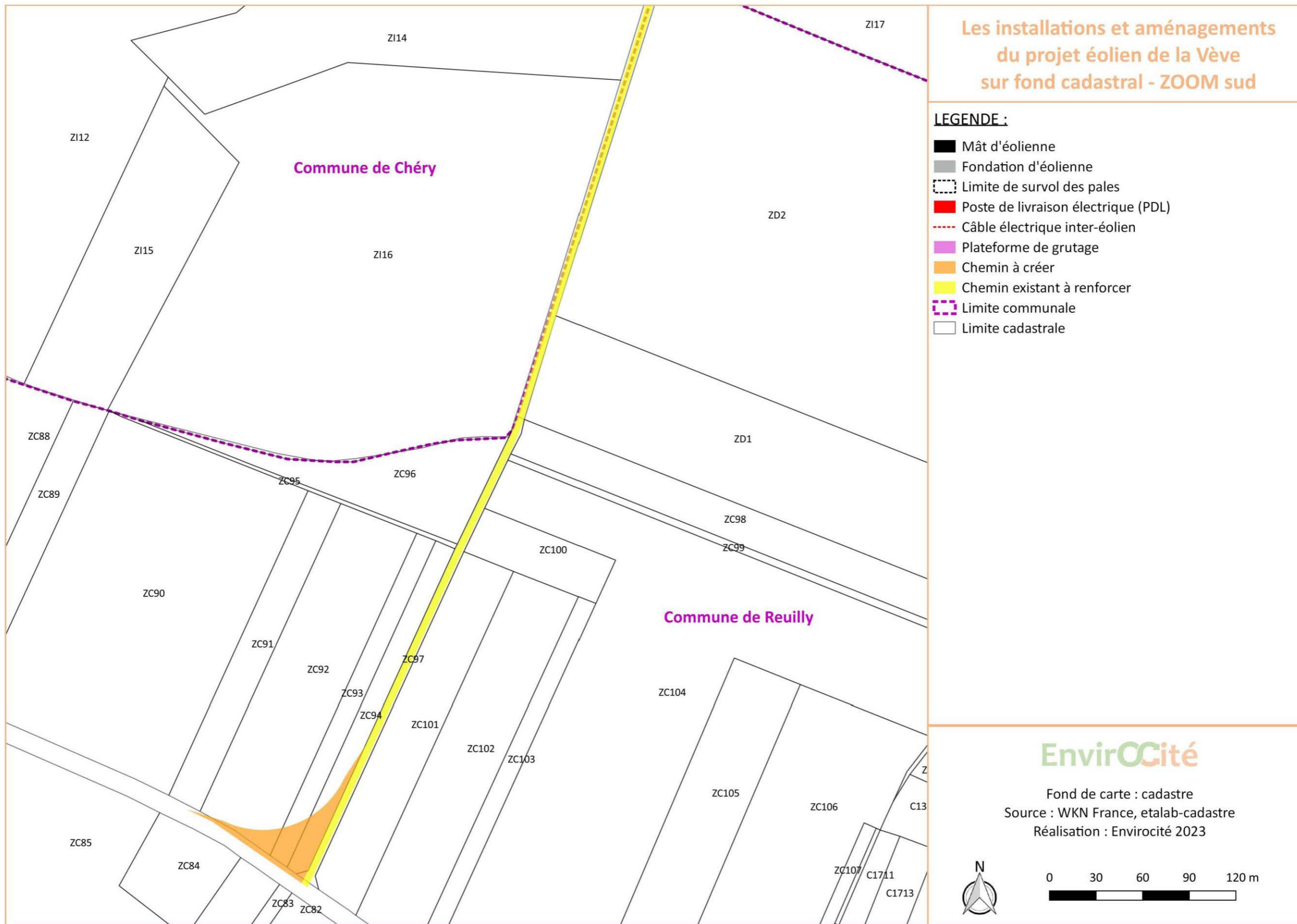
Les installations et aménagements du projet de la Vève nécessitant des justificatifs de maîtrise foncière concernent les éoliennes (mât et fondation), le poste de livraison, le réseau électrique inter-éolien, les plateformes de grutage des éoliennes et les chemins d'accès permanents créés dans le cadre du projet.



Carte 1 : les installations et aménagements du parc éolien de la Vève sur fond cadastral



Carte 2 : les installations et aménagements du parc éolien de la Vève sur fond cadastral – ZOOM nord



Carte 3 : les installations et aménagements du parc éolien de la Vève sur fond cadastral – ZOOM sud

C. PARCELLES ET PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR LE PROJET

La société SAS Parc éolien de la Vève a contractualisé via la société WKN France avec les propriétaires et exploitants des différentes parcelles concernées par le parc éolien de la Vève. Le tableau ci-dessous présente les parcelles cadastrales sur lesquelles les installations et aménagements sont projetés.

Les attestations de maîtrise foncière de ces parcelles sont consultables dans le chapitre suivant.

Tableau 1 : localisation foncière des installations et aménagements de l'éolienne E1

AMÉNAGEMENT	PARCELLE CADASTRALE	LIEU-DIT	COMMUNE	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE (M ²)	PROPRIÉTAIRE
Fondation	ZI1	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	531	Mme BRIDIER
Plateforme de grutage	ZI1	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	1 629	Mme BRIDIER
Survol des pales	ZI1	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	11 002	Mme BRIDIER
	ZI11	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	3 457	Ind. MAUCHIEN BOISSELET
	ZI12	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	548	Mme BRIDIER
Chemin d'accès	ZI1	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	245	Mme BRIDIER
	ZI11	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	2 987	Ind. MAUCHIEN BOISSELET
Réseau électrique inter-éolien	ZI1	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	95	Mme BRIDIER
	ZI11	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	390	Ind. MAUCHIEN BOISSELET
	ZI12	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	39	Mme BRIDIER
	ZI17	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	6	Ind. CHARPENTIER

Tableau 2 : localisation foncière des installations et aménagements de l'éolienne E2

AMÉNAGEMENT	PARCELLE CADASTRALE	LIEU-DIT	COMMUNE	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE (M ²)	PROPRIÉTAIRE
Fondation	ZI11	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	406	Ind. MAUCHIEN BOISSELET
	ZI12	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	125	Mme BRIDIER
Plateforme de grutage	ZI11	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	1 209	Ind. MAUCHIEN BOISSELET
	ZI12	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	724	Mme BRIDIER
Survol des pales	ZI11	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	6 685	Ind. MAUCHIEN BOISSELET
	ZI12	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	8 119	Mme BRIDIER
Chemin d'accès	ZI11	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	56	Ind. MAUCHIEN BOISSELET
	ZI12	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	25	Mme BRIDIER
Réseau électrique inter-éolien	ZI11	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	4	Ind. MAUCHIEN BOISSELET
	ZI12	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	100	Mme BRIDIER
	ZI17	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	6	Ind. CHARPENTIER

Tableau 3 : localisation foncière des installations et aménagements du poste de livraison

AMÉNAGEMENT	PARCELLE CADASTRALE	LIEU-DIT	COMMUNE	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE (M ²)	PROPRIÉTAIRE
Poste de livraison électrique	ZI17	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	23	Ind. CHAR-PENTIER
Plateforme et chemin d'accès	ZI17	La Vève et les Marges	Chéry	Cultures	38	Ind. CHAR-PENTIER

Tableau 4 : localisation foncière des aménagements d'accès général au site du projet

AMÉNAGEMENT	PARCELLE CADASTRALE	LIEU-DIT	COMMUNE	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE (M ²)	PROPRIÉTAIRE
Accès	ZC92	Malassis	Reuilly	Cultures	301	Ind. CHAR-PENTIER
	ZC93	Malassis	Reuilly	Cultures	358	Ind. CHAR-PENTIER
	ZC94	Malassis	Reuilly	Cultures	730	Ind. CHAR-PENTIER

L'accès au site du projet nécessitera par ailleurs l'utilisation d'un chemin rural des communes de Chéry et Reuilly. Les délibérations de ces communes pour l'utilisation de leur voirie est présente dans la suite de la pièce.

Précisons que les avis des propriétaires sur les conditions de remise en état sont consultables en pièce 9 du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.



Les installations et aménagements du projet de la Vève se localisent sur des parcelles pour lesquelles la société SAS Parc éolien de la Vève a obtenu des accords fonciers de la part des propriétaires concernés. La faisabilité foncière du projet est donc garantie.

D. ATTESTATION DE MAÎTRISE FONCIÈRE SUR LES PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PROJET

ATTESTATION DE FAISABILITÉ FONCIÈRE DE LA SAS PARC ÉOLIEN DE LA VÈVE



Préfecture du Cher
Monsieur le Préfet
Place Marcel Plaisant
18020 BOURGES Cedex

Nantes, le 5 juillet 2023

Dossier suivi par : Matthias COGNÉ / 06 37 34 33 82 / m.cogne@wkn-france.fr

Objet : Attestation sur l'honneur de la maîtrise foncière

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Serge Galaup, agissant en qualité de Directeur Général de la SAS PARC EOLIEN DE LA VEVE, atteste, conformément à l'article R181-13 3° du code de l'environnement, détenir la maîtrise foncière des terrains faisant l'objet de la demande d'autorisation environnementale pour un parc éolien de 2 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Chéry, sous la forme de promesses de baux emphytéotiques et constitutions de servitudes en vue de la réalisation d'un parc éolien.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Pour faire valoir ce que de droit,



Serge Galaup
Directeur Général

ATTESTATION FONCIÈRE DES PARCELLES ZI1 ET ZI12 (MME BRIDIER)

ANNEXE 3 TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Je soussigné,

MAUCHIEN Marie Françoise
Née le 08/07/1949
De nationalité française
Qui déclare être mariée

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Chéry	ZI	1	La Vève et les Marges	10	54	00
Chéry	ZI	12	La Vève et les Marges	33	34	10
Chéry	ZI	15	La Guene	1	18	60
Chéry	ZI	16	La Guene	5	91	30

Autorisons la société WKN France ou tout tiers substitué :

- à construire tout élément d'une Ferme éolienne (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à REUILLY
Le 16 Janvier 2023
Signature :



ATTESTATION FONCIÈRE DE LA PARCELLE ZI11 (INDIVISION MAUCHIEN BOISSELET)

**ANNEXE 3
TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE**

Je soussigné,

MAUCHIEN William
Né le 21/05/1973 à Vierzon
De nationalité française
Demeurant à Reuilly

ET

MAUCHIEN Christelle
Née le 16/02/1978
De nationalité française
Demeurant à Reuilly

Propriétaires des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Chéry	ZI	6	La Vève et les Marges	0	24	30
Chéry	ZI	10	La Vève et les Marges	0	66	10
Chéry	ZI	11	La Vève et les Marges	6	03	00

Autorisons la société WKN France ou tout tiers substitué :

- à construire tout élément d'une Ferme éolienne (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à REUILLY 36260
Le 1 décembre 2023

Signatures :

MAUCHIEN William

12 / 20

MAUCHIEN Christelle

ATTESTATIONS FONCIÈRES DES PARCELLES ZI17, ZC92, ZC93 ET ZC94 (INDIVISION CHARPENTIER)

**ANNEXE 3
TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE**

CHARPENTIER François
Né le 21/11/1948 à Chéry
De nationalité française
Qui déclare être marié

CHARPENTIER Jean-Baptiste
Né le 02/12/1982 à Châteauroux
De nationalité française
Qui déclare être célibataire

CHARPENTIER Marie-Claude
Née le 19/06/1957 à Vierzon
De nationalité française
Qui déclare être mariée

CHARPENTIER Géraud
Né le 07/07/1985 à Châteauroux
De nationalité française
Qui déclare être marié

CHARPENTIER Anne-Sophie
Née le 26/05/1979 à Châteauroux
De nationalité française
Qui déclare être célibataire

CHARPENTIER Etienne
Né le 24/03/1997 à Bourges
De nationalité française
Qui déclare être célibataire

Propriétaires des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Chéry	ZI	7	La Vèves et les Marges	0	13	10
Chéry	ZI	8	La Vèves et les Marges	0	6	50
Chéry	ZI	9	La Vèves et les Marges	0	17	60
Chéry	ZI	17	Les Brosses	2	25	20

Autorisons la société WKN France ou tout tiers substitué :

- à construire tout élément d'une Ferme éolienne (en tout ou partie) sur les terrains dans une zone d'implantation comportant les parcelles énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur les parcelles énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur les parcelles énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans les parcelles énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans les parcelles énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans les parcelles voisines dont les pales surplomberont les parcelles énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans les parcelles énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans les parcelles énumérées ci-dessus.

Fait à Reuilly

Le 21-04-2024

Signatures :

13 / 26

ANNEXE 3
TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

CHARPENTIER François
Né le 21/11/1948 à Chéry
De nationalité française
Qui déclare être marié

CHARPENTIER Jean-Baptiste
Né le 02/12/1982 à Châteauroux
De nationalité française
Qui déclare être célibataire

CHARPENTIER Marie-Claude
Née le 19/06/1957 à Vierzon
De nationalité française
Qui déclare être mariée

CHARPENTIER Géraud
Né le 07/07/1985 à Châteauroux
De nationalité française
Qui déclare être marié

CHARPENTIER Anne-Sophie
Née le 26/05/1979 à Châteauroux
De nationalité française
Qui déclare être célibataire

CHARPENTIER Etienne
Né le 24/03/1997 à Bourges
De nationalité française
Qui déclare être célibataire

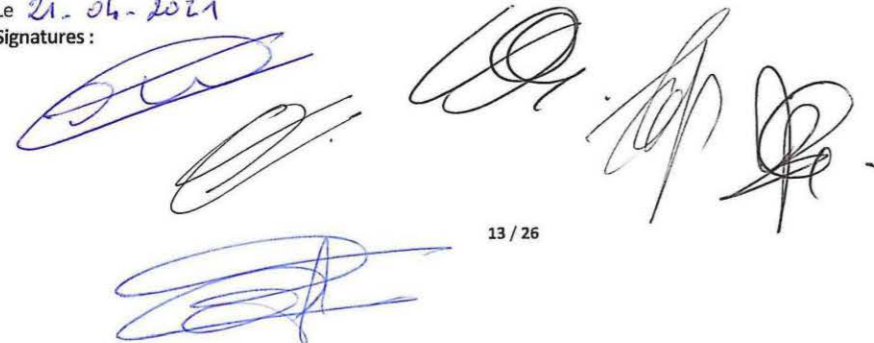
Propriétaires des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Reuilly	ZC	92	Malassis	1	17	92
Reuilly	ZD	1	La Noiratte	2	50	80
Reuilly	ZD	2	Le Sentier	14	51	70
Reuilly	ZC	98	La Noiratte	0	16	90
Reuilly	ZC	99	La Noiratte	0	81	90
Reuilly	ZC	101	La Noiratte	0	82	20
Reuilly	ZC	102	La Noiratte	1	10	50
Reuilly	ZC	104	La Noiratte	4	47	80

Autorisons la société WKN France ou tout tiers substitué :

- à construire tout élément d'une Ferme éolienne (en tout ou partie) sur les terrains dans une zone d'implantation comportant les parcelles énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur les parcelles énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur les parcelles énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans les parcelles énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans les parcelles énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans les parcelles voisines dont les pales surplomberont les parcelles énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans les parcelles énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans les parcelles) énumérées ci-dessus.

Fait à Reuilly
Le 21-04-2021
Signatures :



13 / 26

ANNEXE 3
TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

CHARPENTIER François
Né le 21/11/1948 à Chéry
Demeurant à Reuilly
De nationalité française
Qui déclare être marié

CHARPENTIER Marie-Claude
Née le 19/06/1957 à Vierzon
Demeurant à Reuilly
De nationalité française
Qui déclare être mariée

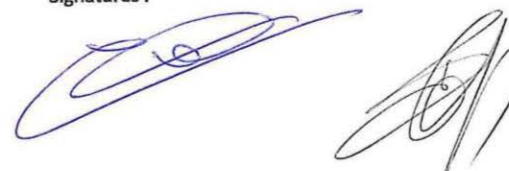
Propriétaires des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Reuilly	ZC	93	Malassis	0	30	00
Reuilly	ZC	94	Malassis	0	30	00

Autorise la société WKN France ou tout tiers substitué :

- à construire tout élément d'une Ferme éolienne (en tout ou partie) sur les terrains dans une zone d'implantation comportant les parcelles énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur les parcelles énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur les parcelles énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans les parcelles énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans les parcelles énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans les parcelles voisines dont les pales surplomberont les parcelles énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans les parcelles énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans les parcelles) énumérées ci-dessus.

Fait à Reuilly
Le 21-04-2021
Signatures :



13 / 25

DÉLIBÉRATION D'UTILISATION DE VOIRIE DE LA COMMUNE DE REUILLY


République Française
Département de l'Indre
Mairie de Reuilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/06/2022

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17
Date de convocation : 08 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Reuilly, sous la présidence de Monsieur Yves GUESNARD, Maire.

Étaient présents : Yves GUESNARD, Michel BRISSET, Marie-Christine GUILLEMOT, Christian DUPON, Erika JOLLY, Lucie VANNIER, Jacques BRAGUY, Nicole BONIFACE, Pierre LEBHAR, Carole BAPTISTA DE HORTA, Dominique PLAT, Marine COUSSET, David GROLLEAU.

Absents ayant donné procuration : Maryvonne POUX donne pouvoir à Yves GUESNARD, Jean-Jacques ONFRAY donne pouvoir à Pierre LEBHAR, Sandrine PAIN donne pouvoir à David GROLLEAU, José Manuel CARVALHO donne pouvoir à Marine COUSSET.

Absents : Anaïs CHAMPEIX, Baptiste BRETON
Michel BRISSET a été nommé secrétaire de séance.

DCM20221306_016 – UTILISATION DES CHEMINS DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DU CHERY

Suite à une délibération favorable de la commune de Chéry en date du 09/12/2020, la société WKN France étudie un projet éolien aux lieux dits « La Vèves et les Marges » et « Les Brosses ».

Dans le cadre de ce projet, la société WKN France soumet au Conseil Municipal un projet de promesse de convention d'usage de chemins ruraux : Chemin rural des Brosses ainsi que le chemin cadastré ZC97 (plans, promesses de servitudes et de permission de voirie en ANNEXES JOINTES).

Il est entendu que l'ensemble des frais relatifs au projet et aux études seront à la charge de la société WKN France.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer avec WKN France, ou toute société (mère, sœur ou fille) qui s'y substituerait, la promesse de servitudes et de permissions de voirie et la convention concernant le chemin rural des Brosses à Bois-Saint-Denis ainsi que le chemin cadastré ZC97.
- De l'autoriser à signer avec WKN France, ou toute société (mère, sœur ou fille) qui s'y substituerait, tout acte définitif (et sans que cela ne soit exhaustif : conventions de servitudes, avenants etc.) utile à la bonne réalisation du projet.
- De l'autoriser à signer tout acte ou document lié aux actes ci-avant nommés.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec WKN France, ou toute société (mère, sœur ou fille) qui s'y substituerait, la promesse de servitudes et de permissions de voirie et la convention concernant le chemin rural des Brosses à Bois-Saint-Denis ainsi que le chemin cadastré ZC97.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec WKN France, ou toute société (mère, sœur ou fille) qui s'y substituerait, tout acte définitif (et sans que cela ne soit exhaustif : conventions de servitudes, avenants etc.) utile à la bonne réalisation du projet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document lié aux actes ci-avant nommés.

Fait et délibéré le 13 juin 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture d'Issoudun
Le 16/06/2022
Et publication du : 16/06/2022

Le Maire,
Yves GUESNARD



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges

DÉLIBÉRATION D'UTILISATION DE VOIRIE DE LA COMMUNE DE CHÉRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 7
votants : 8

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Madame Ingrid MAGNARD, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Absents-excuses : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

28 / UTILISATION DES CHEMINS DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLEIN (WKN)

Suite à une délibération favorable de la commune de Chéry en date du 09 décembre 2020, la société WKN France étudie un projet éolien en extension d'un parc éolien aux lieux dits « La Vève et les Marges » et la « Brosses ».

Afin de permettre la mise en place de ce projet, la société WKN France soumet au Conseil Municipal un projet de promesse de convention d'usage des voiries communales et de chemins ruraux : Chemin rural de Bois Saint-Denis à Chéry, Chemin rural des Brosses à Bois Saint-Denis, Chemin rural dit de la Vève et les Marges, Chemin rural de la Guichonnerie à Reuilly, Chemin de la Sermonnerie, Chemin rural de Saint-Pierre-de-Jard à Maurepas

Il est entendu que l'ensemble des frais relatifs au projet et aux études seront à la charge de la société WKN France.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire de Chéry à signer avec WKN France, ou toute société (mère, sœur ou fille) qui s'y substituerai, la promesse de servitudes et de permissions de voirie et les conventions, concernant : le chemin rural de Bois Saint-Denis à Chéry, chemin rural des Brosses à Bois Saint-Denis, chemin rural dit de la Vève et les Marges, chemin rural de la Guichonnerie à Reuilly, chemin de la Sermonnerie, chemin rural de Saint-Pierre-de-Jard à Maurepas ;

Acte publié le : 07/10/2022
Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr
Transmis au contrôle de légalité le : 06/10/2022

- **Autorise** Monsieur le Maire de Chéry à signer avec WKN France, ou toute société (mère, sœur ou fille) qui s'y substituerai, tout acte définitif (et sans que cela ne soit exhaustif : baux emphytéotiques, conventions de servitudes, avenants etc.) utile à la bonne réalisation du projet.
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour mettre en place les décisions prises, accomplir les démarches nécessaires à la réalisation du projet et signer les documents susmentionnés.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Damien PRELY



Le Secrétaire de Séance,

Dominique LACOFFRETTE, Conseiller municipal



Acte publié le : 07/10/2022
Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr
Transmis au contrôle de légalité le : 06/10/2022